

MENEZ UNE DÉMARCHE DE PLANIFICATION

EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ



Préserver durablement le patrimoine naturel (forêts, espaces agricoles, prairies, etc.) au sein du SCoT / PLU / PLUi (trames vertes et bleues, OAP).

Sécuriser les projets d'aménagement futurs en identifiant en amont les espaces à enjeux de biodiversité pour les éviter et les préserver (réalisation d'inventaires, d'atlas de la biodiversité communale).

Prendre des mesures réglementaires et/ou incitatives pour amener la nature en ville et améliorer le cadre de vie (OAP biodiversité, ville perméable, coefficient de biotope).

BOUC-BEL-AIR (BOUCHES-DU-RHÔNE)



Intégration de la Base communale de la biodiversité dans la révision générale du PLU

L'inventaire faune/flore, réalisé sur 4 saisons par une équipe de naturalistes pluridisciplinaires sur **81% du territoire communal**, est annexé au plan local d'urbanisme.

Sur la base de cet inventaire, une **cartographie des enjeux de biodiversité a été établie et a orienté les choix retenus en matière de développement du territoire.**

LA GARDE (VAR)

Orientation d'aménagement et de programmation "Nature en ville" du PLU

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune a souhaité valoriser le lien entre les espaces naturels du territoire (colline du Thour et espace naturel sensible du Plan de la Garde) et le centre-ville. L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) vise à promouvoir un véritable maillage écologique du territoire, avec :

- l'identification des éléments de nature à préserver (alignements d'arbres, espaces verts, oliveraies, murets de pierre sèche...) ou à créer (liaisons douces, désimperméabilisation d'espaces...),
- la création d'une armature verte,
- la préconisation de modes de gestions écologiques.

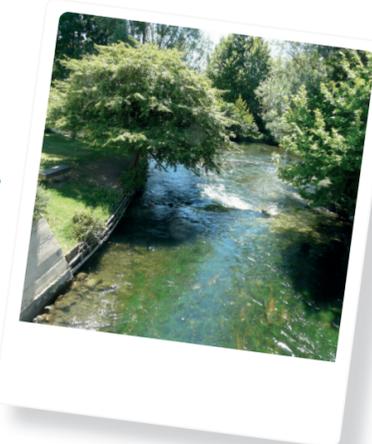
LE THOR (VAUCLUSE)

Des zonages pour préserver les milieux aquatiques et la nature en ville dans le PLU

Le zonage du PLU délimite des espaces de continuités écologiques identifiés par un zonage indicé (Nco ou Aco).

Le règlement impose des règles de végétalisation des terrains et parkings, voire d'inconstructibilité, adaptées aux enjeux de chaque zonage. Il identifie également des espaces libres à préserver en cœur d'îlot ainsi que des jardins, parcs ou oliveraies à protéger.

La végétation des bords de rivière est protégée et localisée dans le plan de zonage.



CONCILIEZ EAU, NATURE ET PROJET D'AMÉNAGEMENT



Revégétaliser les cœurs de villes et de villages.

Désimperméabiliser et gérer alternativement les eaux de pluie.

Aménager des espaces de nature multifonctionnels.

VOLONNE (ALPES DE HAUTE-PROVENCE)

Réalisation de l'éco-quartier "centre-bourg"

Ce projet de redynamisation du centre ancien du village comprend 12 volets qui visent à concevoir, construire et gérer durablement la ville. Ils intègrent :

- la **désimperméabilisation** d'une partie du centre du village,
- la création d'un **réseau de chaleur urbain**,
- le **renforcement et le maintien du végétal**,
- des **espaces verts thématiques partagés** (jardins pédagogiques, verger collectif et prairie),
- une **mobilité** plus adaptée et de nouveaux services et équipements.

MIRAMAS (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Désimperméabilisation et végétalisation du boulevard Aubanel

En centre-ville, une 2x2 voies a été réduite de moitié sur 700 mètres de long afin de redonner place aux habitants et aux modes de déplacement actifs. **Certains revêtements en bitume ont été remplacés par un sol en stabilisé, des surfaces plantées, des espaces pédagogiques et de jeux.** Les espaces végétalisés sont gérés de manière écologique par les services de la mairie.



AUBAGNE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Une zone d'activités 0 tuyau pour la gestion des eaux pluviales de Camps de Sarlier



Les porteurs du projet ont conçu la zone d'activités de Camps de Sarlier en faisant du **fleuve Huveaune un élément central paysager plutôt qu'une contrainte.**

La zone d'activités a été découpée en micro bassins versants, de façon à traiter l'ensemble des eaux pluviales sans aucun tuyau. La voirie et les chemins piétons suivent le chemin de l'eau, les crues sont gérées par les lots privés en gardant des espaces perméables, des toitures végétales, ainsi que par des récupérateurs d'eaux de pluie et par les aménagements perméables publics (noues et berges naturelles du cours d'eau).

ADOPTEZ DES PRATIQUES FAVORABLES À LA NATURE ET À LA SANTÉ



Gérer écologiquement les espaces verts et de nature (zéro phyto, réduction de l'usage de l'eau, label Ecojardin, certification PEFC, écopâturage).

Faciliter l'accès aux espaces verts de nature et aux cours d'eau en ville (renaturation des berges, sentier paysager).

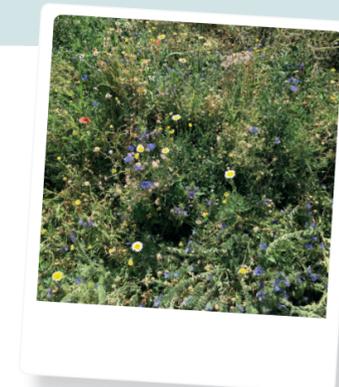
Végétaliser en favorisant la biodiversité et supprimant les espèces invasives.

Éclairer en respectant la biodiversité nocturne.

LES ORRES (HAUTES-ALPES)

Labellisé 1 étoile "Ville et village étoilé" depuis 2014

Pour lutter contre la pollution lumineuse et limiter l'impact sur la faune nocturne (désorientation des oiseaux nocturnes et des chauves-souris), **la commune pratique l'extinction totale de l'éclairage public entre 22h30 et 6h, hors saison touristique.** Afin de sensibiliser les habitants et les touristes, elle organise des animations nocturnes estivales : observation du ciel étoilé, Nuit internationale de la chauve-souris...



VOLX (ALPES DE HAUTE-PROVENCE)

Démarche zéro phyto depuis 2010

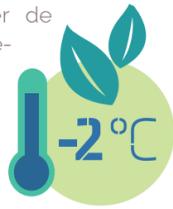
Mettre en pratique les **démarches d'entretien sans pesticide et sans herbicide a nécessité une gestion différenciée.** Une association d'insertion désherbe manuellement les espaces verts et les voiries ; les espaces communaux auparavant désherbés sont désormais mis à disposition des propriétaires de poneys pour un entretien plus naturel.



Améliorer le cadre de vie

La nature en ville permet d'améliorer la qualité de l'air et de rafraîchir la ville. En

jouant le rôle de "climatiseurs urbains", les végétaux permettent de gagner de 0,5 à 2°C dans les rues mais également de capter jusqu'à **5,4 tonnes de CO2 par an**.



Maintenir et développer l'activité économique

La présence de nature renforce l'attractivité des territoires et contribue ainsi à dynamiser l'économie locale. La nature en ville offre des services de bien-être et autres et influence les choix de localisation d'entreprises et quartiers résidentiels.



Limiter les risques pour les populations

La conservation et le développement de la végétation et des surfaces perméables contribuent à l'infiltration des eaux de pluie en local, diminuant ainsi le ruissellement et les risques d'inondations.

Par ailleurs, la gestion écologique des espaces verts et de nature, ainsi que le choix d'espèces locales et non allergènes, contribuent à la santé des milieux et des populations.



Répondre aux attentes des citoyens

6 français sur 10 souhaitent que les municipalités investissent en priorité dans un

espace vert. **Un territoire qui "remet la nature au cœur de la ville"** arrive nettement en tête des critères de la ville attendue. * Avis du CESE n°21 - juillet 2018

Faire des économies et donner du sens aux dépenses publiques

La nature en ville et la gestion écologique des espaces verts offrent des solutions naturelles et moins coûteuses.



Et maintenant, lancez-vous ! L'ARBE vous accompagne

Vous souhaitez :



Mieux connaître les enjeux de biodiversité sur votre territoire ?

Réalisez votre atlas de la biodiversité communale (ABC) pour connaître, préserver et valoriser votre patrimoine naturel

Contact : **Thomas Fourest** | t.fourest@arbe-regionsud.org | 04 42 90 90 55



Intégrer plus de nature dans vos documents de planification et vos opérations d'aménagements ?

Guide "PLU(i) et Biodiversité : concilier nature et aménagement" [arbe-regionsud.org > publications]

Contact : **Agnès Hennequin** | a.hennequin@arbe-regionsud.org | 04 42 90 90 62



Inscrire votre parc d'activités dans la performance durable ?



Bénéficiez d'un accompagnement pour la gestion et l'aménagement de vos zones d'activités avec le label Parc +

Contact : **Aurélie Ruffinatti** | a.ruffinatti@arbe-regionsud.org | 04 42 90 90 87



Valoriser votre action globale en faveur de la nature ?

Participez à la reconnaissance



Toute commune ou EPCI peut participer pour valoriser son engagement et l'aider à définir sa stratégie de préservation de la biodiversité sur son territoire

Contact : **Stéphanie Garrido** | s.garrido@arbe-regionsud.org | 04 42 90 90 54

Des outils et ressources en ligne :

territoires-durables-paca.org

Aménager avec la nature : mode d'emploi > ressources thématiques > biodiversité



Aménager
MON TERRITOIRE
AVEC LA
NATURE ET L'EAU



ARGUMENTS
et ACTIONS EXEMPLAIRES
pour vous lancer

Contactez-nous
04 42 90 90 60

contact@arbe-regionsud.org
arbe-regionsud.org

